



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif
Deux cent-douzième session

212 EX/5.IV.C.I Add.

PARIS, le 6 octobre 2021
Original anglais

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES**

PARTIE IV

QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

ADDENDUM

COMMENTAIRES DU SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'UNESCO (STU)

Résumé

**C. Rapport sur la répartition géographique et l'équilibre
entre les sexes au sein du personnel du Secrétariat, et
sur les mesures prises pour remédier à tout
déséquilibre**

Conformément au Point 9.2.E.7 du Manuel des ressources humaines de l'UNESCO, le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) présente ses commentaires sur le rapport de la Directrice générale.

1. Le STU se félicite du pourcentage global élevé d'États membres représentés au sein de l'UNESCO (79 %), ce qui place l'Organisation parmi les institutions affichant le meilleur taux de représentation, selon l'Administration. Cependant, la part de pays sous-représentés (33 %) ou non représentés (21 %) reste importante. En réalité, le pourcentage de nominations externes de candidats originaires de pays non représentés a reculé depuis 2019 (-3 %), tout comme les nominations de fonctionnaires de rang supérieur provenant de pays sous-représentés (-9 %).

2. Toutefois, en ce qui concerne le programme pour les membres du personnel de niveau intermédiaire, le STU maintient sa position et considère que cette proposition semble être une bonne initiative, qui devrait aider à identifier un plus grand nombre de candidats provenant de pays non représentés tout en respectant les principes énoncés à l'Article VI.4 de l'Acte constitutif de l'UNESCO.



Job: 202103291

3. Pour ce qui est de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel, le STU constate avec satisfaction que le nombre de femmes aux postes d'ADG a augmenté (+5 %) mais déplore leur net recul aux postes de classe D (-6 % aux postes D-1 et -13 % aux postes D-2). Malgré une augmentation importante du nombre de femmes aux postes de classe P-5 (+8 %), le pourcentage global à ce niveau reste faible (39 %).

4. La Commission océanographique intergouvernementale (COI), le Secteur de la communication et de l'information (CI) et le Secteur de la priorité Afrique et des relations extérieures (PAX) devraient accentuer leurs efforts pour atteindre la parité entre les sexes au sein de leurs équipes.